

Le 25 février, l'Assemblée générale du producteur de vin jurassien [HENRI MAIRE:316141514] / **T** : 03.84.66.12.34 (Arbois /39, CA : 40 M dont 50% à l'export) a entériné la suppression des droits de vote double de l'entreprise, marquant la dernière étape de sa prise de contrôle par le groupe familial de négoce et viticulture bourguignon [BOISSET:300221017] / **T** : 03.80.62.61.61 (Nuits-Saint-Georges /21, 740 personnes, dont 300 en Bourgogne et 160 aux USA, CA consolidé 2014 : 250 M€ dont 65 M à l'export). Boisset, qui détenait 34% d'Henri Maire depuis un an, va monter en puissance pour atteindre 51% du capital et des droits de vote. Le holding [HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT:521436212] passera de 56% à 42%. Henri Maire continuera de fonctionner de manière indépendante. Cette opération d'achat permet à Boisset de récupérer dans son périmètre deux sociétés bourguignonnes, Nicolas Potel et Labouré-Roi, acquises en 2014 par le groupe jurassien. www.boisset.com / www.henri-maire.fr